



13ème séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mardi 21 octobre 2025 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Introduction de la séance
2. Adoption du procès-verbal de la 11^{ème} séance du Conseil général du 3 septembre 2025
3. 25.034 – Motion du groupe PVL "Un espace de liberté pour les chiens à La Chaux-de-Fonds", déposée le 19 mai 2025
4. 25.035 – Motion du groupe UDC "Anciens abattoirs – louons des locaux fonctionnels !", déposée le 19 mai 2025
5. 25.041 – Motion du groupe PS "Le Boulodrome de Beau-Site", déposée le 28 août 2025
6. 25.042 – Motion du groupe PVL "Création d'une commission des sites sensibles", déposée le 2 septembre 2025
7. 25.043 – Interpellation du groupe PVL "Au feu les pompiers !", déposée le 2 septembre 2025
8. 25.049 - Question écrite du groupe PVL "Ancien site Cisa, Bilan", déposée le 30 septembre 2025

Frédéric Vaucher
président du Conseil général

25.034 – Motion du groupe PVL "un espace de liberté pour les chiens à La Chaux-de-Fonds", déposée le 19 mai 2025

S'ébattre librement fait partie d'un besoin vital pour les chiens et la Lchien 636.20 (modifiée en le 3-09-2019 à l'article 15 précise : Les communes veillent à ce que soient disponibles des espaces permettant aux chiens de s'ébattre librement conformément à la législation sur la protection des animaux.

Les Vert'libéraux ont déposé une interpellation en ce sens en mars 2022 et malgré les propos positifs à une mise en place d'un parc ou espace de liberté réservé aux chiens, comme ceux qui existent déjà dans de nombreuses villes de suisse romandes, et comme celui qui vient d'être mis en place au Locle dernièrement, à notre connaissance rien n'a été fait à La Chaux-de-Fonds.

Nous avons certes de grands espaces de chemins forestiers et de promenade autour de la ville, mais durant la période **de mi-avril à fin juin, il est interdit à juste titre pour préserver la jeune faune sauvage de notre canton de laisser les chiens en liberté.**

Pendant cette période un espace dédié et fermé serait indispensable. **Ce type d'espace est nécessaire tout au long de l'année car La réglementation demande aussi que les maitres puissent rappeler leurs chiens et qu'ils soient sociabilisés pour éviter les incidents fâcheux entre congénères ou terroriser des enfants ou adultes craignant les canidés.**

Et pour cela il est nécessaire de les éduquer, de les sociabiliser, de les laisser jouer et cela doit se faire sans risque pour la population, dans un espace fermé sous la vigilance de leur maitre.

Des renseignements sur cet espace sur le site internet de notre Ville pourraient renseigner les citoyennes et citoyens Chaux-de-Fonniens et les futurs nouveaux arrivants avec chiens. Ces informations sont aussi importantes pour les personnes qui ont peur ou qui n'aiment pas des chiens et qui souhaitent éviter d'en rencontrer.

Aujourd'hui Le Groupe Vert'libéral demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer un espace de liberté pour que les chiens puissent courir et se sociabiliser tout au long de l'année.

25.035 – Motion du groupe UDC "Anciens abattoirs – louons des locaux fonctionnels !", déposée le 19 mai 2025

Équipons les salles des Anciens Abattoirs avec une sonorisation et un éclairage digne des rénovations en cours.

Jean-Pierre Brechbühler

25.041 – Motion du groupe PS "Le Boulodrome de Beau-site", déposée le 28 août 2025

Le terrain de Beau-Site compte une ancienne installation sportive dédiée au basketball, ce lieu sert occasionnellement pour des événements culturels. (2°55'37"28 N 1°21'6"475 E)

Nous proposons d'y construire un boulodrome.

Tout d'abord, notre ville compte quatre associations actives (Pétanque Les Meuqueux, Club des joueurs de boules, Boccia Club Montagnard, Amicale de pétanque l'Écureuil), mais relativement peu d'infrastructures à leur disposition. Ce boulodrome participe au vivre ensemble et se situe dans un lieu agréable pour pratiquer cette activité qui n'engendre que peu de dérangement pour le voisinage.

La mise en place de cette infrastructure permettrait de remettre en ordre cette zone et de la niveler. De nombreuses machines de chantier devraient se trouver dans les environs ces prochaines années (patinoire, parc Gallet, TPR) et au vu des travaux de contournement, nous devrions avoir à disposition passablement de matériaux qui pourraient convenir. Nous pourrions même passablement réduire les frais que pourraient générer ces travaux, tout en sachant qu'un boulodrome n'engage pas des investissements ou des frais d'entretien particulièrement onéreux.

L'aménagement de cet endroit devrait être réfléchi avec les clubs concernés mais aussi avec les différents acteurs ou actrices culturel-le-s de notre ville qui recherchent des emplacements pour mettre en place un chapiteau ou autres décors. Cela pourrait de créer une belle synergie et permettrait la mise en place d'un un environnement partique et fonctionnel pour le monde du spectacle.

Nous avons toute confiance dans les responsables des espaces verts pour aménager ce boulo-drome dans un style unique à notre région et promouvoir une biodiversité dans ces alentours.

En conclusion, nous vous proposons de remettre en état une friche, à moindre frais, pour en faire un lieu simple et convivial, qui tire notre ville et fait qu'on la pointe.

David Houlmann

25.042 – Motion du groupe PVL "Création d'une commission des sites sensibles", déposée le 2 septembre 2025

En mai 2024, Laurent Duvanel publie «Le côté obscur du cadran », une enquête sur l'histoire et les conséquences des activités de galvanoplastie menées dans l'immeuble Doubs 51. Gravement pollué, le bâtiment est interdit d'accès depuis 2013. Suite à cette parution, les Vert' libéraux restent étonnés du manque de réactions notamment politiques. Les Vert.es en 2014 au législatif communal de La Chaux-de-Fonds et par la suite au Grand Conseil neuchâtelois ont produit des interventions à ce sujet mais ils ont été éconduits par les autorités respectives de ces institutions. Il est vrai que le sujet est particulièrement nocif et délicat, il est susceptible d'ouvrir une boîte de Pandore aux conséquences et coûts à ne pas sous-estimer ; une visite sur le Géoportail SITN avec la mise en évidence d'une multitude de sites pollués en ville de La Chaux-de-Fonds fait froid dans le dos comme d'ailleurs le commentaire concernant le statut du dit bâtiment Doubs 51: "Déjà investigué : site pollué ne nécessitant ni surveillance ni assainissement"

Conscient que le dossier doit être investigué avec mesure et précaution, les Vert'libéraux estiment néanmoins nécessaire que des actions soient

entreprises. Ils proposent la création d'une commission des "sites sensibles ou pollués" qui aurait comme mission, la mise en place de plans d'assainissement et de préventions ainsi que de leurs suivis.

Pascal Kaufmann

25.043 – Interpellation du groupe PVL "Au feu les pompiers!", déposée le 2 septembre 2025

Plusieurs incendies ont eu lieu ces dernière semaines dans des déchetteries ou centres de tri, notamment au Mont-sur-Lausanne (VD) et à Lucens (VD). Les batteries et les accumulateurs sont souvent mis en cause quant à l'origine de ces incendies.

Le Conseil communal peut-il nous communiquer quels moyens sont mis en œuvre dans les déchetteries de quartier ou inter-communal, dans les centres de tri mais également dans les entreprises privées telle Favre Recyclage SA qui permette d'éviter ce type de catastrophe.

Pascal Kaufmann

25.049 – Question écrite du groupe PVL "Ancien site Cisa, Bilan", déposée le 30 septembre 2025

Enfin, après bien des années et beaucoup de péripéties, l'entrée est de la Ville retrouve son pré plat triangulaire en prolongement du joli arrangement floral planté en signe de bienvenue dans la Métropole horlogère. Exit barrières disgracieuses, silos d'épuration, foreuses et autres machines de chantiers, l'ancien site Cisa est enfin réhabilité.

Les travaux étant quasi terminés, le groupe PVL aimerait connaître le bilan écologique et financier de l'ensemble de l'opération d'assainissement.

- Quel est le cout final engendré par les travaux ?
- Quelle est la part prise en charge par la Ville ?

- Au plan écologique, quel bilan peut-il être tiré ?
- Quel mode d'occupation est prévu à cet endroit, jachère ?
entreprise ? autre ?

Les vert'libéraux remercie le Conseil communal pour sa réponse

Pascal Kaufmann
